

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU
BARREAU DE LAVAL TENUE LE 2 MAI 2019, À 17 H 00 HEURES,
AU CENTRE DE CONGRÈS PALACE, 1717 BOUL. LE CORBUSIER, Laval, QC H7S 2K7**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET NOMINATION DES OFFICIERS

- (1) Me Normand Haché, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte. Me Normand Haché propose, conformément au Règlement général du Barreau de Laval, d'agir à titre de président d'assemblée et que Me Carole Tremblay, secrétaire du Conseil, agisse comme secrétaire d'assemblée, et cette proposition est appuyée par Me Brigitte Gauthier.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- (2) Me Donato Centomo propose l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du Barreau de Laval du 2 mai 2019, appuyé par Me Stéphane Lacoste.

3. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

- (3) Il y a proposition par Me Francis Gervais de dispenser le président de l'assemblée de la lecture de l'avis de convocation et cette proposition est appuyée par Me Christiane Lalonde.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 10 MAI 2018

- (4) Il est proposé par Me Jean-Claude Dubé appuyé par Me Donato Centomo, de dispenser le secrétaire de la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 mai 2018, et de l'adopter tel que rédigé.

5. RAPPORT DU TRÉSORIER, ME GUY MCDONALD

Me Guy McDonald fait rapport des résultats financiers du Barreau de Laval au 31 mars 2019 et présente monsieur André Joly, de la firme Taillefer Lussier Gauthier, c.a., notre auditeur indépendant.

Les états financiers au 31 mars 2019 affichent un surplus de 20 210\$.

Plusieurs facteurs contribuent à la stabilité de la situation financière du Barreau de

Laval, soit l'augmentation du nombre d'avocats, le succès de certaines activités sociales ou de formation, la participation de plusieurs commanditaires, ainsi qu'une volonté renouvelée des membres du Conseil d'assurer une gestion rigoureuse des dépenses.

(5) 5.1 Approbation des états financiers au 31 mars 2019

Me Jean Beauchamp propose l'adoption des états financiers vérifiés du Barreau de Laval au 31 mars 2019, appuyé par Me Stéphane Lacoste.

(6) 5.2 Renouvellement du mandat de l'auditeur indépendant Taillefer, Lussier, Gauthier

Il est proposé par Me Francis Gervais, appuyé par Me Christiane Lalonde et unanimement résolu de renouveler le mandat de l'auditeur indépendant Taillefer, Lussier, Gauthier pour les années se terminant le 31 mars 2020 et le 31 mars 2021.

6. **RAPPORT DU BÂTONNIER SORTANT, ME NORMAND HACHÉ**

Me Normand Haché fait rapport de son mandat qui se termine à la fin de la présente assemblée annuelle.

Me Haché présente le thème de son bâtonnat, soit : "Le Barreau de Laval, un Barreau formateur et innovateur"

Me Haché explique le choix de son thème comme suit :

Pour un Barreau au service des citoyens et citoyennes de Laval, il faut miser sur la compétence de nos membres et pour cela il faut diversifier les formations et leurs disponibilités pour les membres.

L'accessibilité à la justice semble avoir toujours été une préoccupation.

Il souligne également l'un des thèmes mis de l'avant par une ancienne bâtonnière soit celui de "L'avocat, chef d'orchestre".

Les avocats sont en effet perçus comme des chefs d'orchestre. Celui qui trouve les solutions, celui qui joue de tous les instruments et chante toutes les chansons.

La rencontre avec l'avocat choisi est perçue comme un guichet unique ou celui-ci est souvent appelé à tenter de répondre aux attentes et à rassurer le client dans toutes les situations urgentes ou critiques.

L'avocat de demain doit pouvoir utiliser les moyens technologiques, mais il doit aussi pouvoir orienter son client vers les bonnes ressources. Ceci implique de connaître et de maîtriser les bases de différents champs de pratique afin de rendre le service juridique requis ou tout au moins pouvoir identifier pour son client le bon professionnel pouvant répondre adéquatement aux besoins du client.

Chef d'orchestre... Accessibilité...

Tout cela en gardant en tête que de plus en plus de citoyens se représentent seuls devant les tribunaux.

Il faudrait donc que le prix du billet soit accessible pour entendre le concert et que ce concert soit le plus accessible à tous.

- Le législateur a revu et modifié le Code de procédure civile espérant simplifier et réduire les délais de cour. C'était là un effort imparfait, mais louable.
- La magistrature a instauré des mesures et des règles de pratiques, une certaine souplesse procédurale visant aussi à améliorer l'accessibilité aux tribunaux, à réduire le coût et les délais de cette accessibilité, à favoriser les modes de règlements alternatifs et jusqu'à un certain point, à guider, voire même encadrer le justiciable qui désire se représenter seul.
- Nous avons vu se multiplier les initiatives comme l'organisme Pro bono , les bénévoles du programme de service d'avocat de garde (SAGE), ceux qui dispensent les séances gratuites d'information aux citoyens sur le déroulement de l'instance devant la Cour des petites créances et j'en passe.

Comment mieux outiller nos membres qui doivent faire face à ce défi de l'accessibilité, du coût, des délais et ce, considérant ce nombre grandissant de citoyens se représentant seul.

Par un Barreau formateur et innovateur.

Me Normand Haché en profite également pour remercier les juges coordonnateurs pour leur disponibilité, entière collaboration, et belle accessibilité tout au cours de l'année.

Me Haché adresse ses remerciements aux membres des comités du Barreau de Laval qui assure la continuité des activités avec succès.

Il remercie les membres Conseil qui ont maintenu tout au long de l'année leurs efforts afin de représenter dignement le Barreau de Laval.

7. RAPPORT DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION, ME NORMAND HACHÉ

Deux candidats se sont présentés au poste de bâtonnier, soit Me Maxime Alepin et Me Bryan-Éric Lane. Nous avons également eu deux candidates qui se sont présentées au poste de premier conseiller soit Me Patricia Chamoun et Me Carole Tremblay. Me Normand Haché remercie tous les candidats et candidates pour leur intérêt aux affaires du Barreau de Laval.

Pour le poste de bâtonnier, le nombre de membres qui ont voté s'élève à 268 et est divisé de la façon suivante : 201 votes en faveur de Me Maxime Alepin et 67 votes en faveur de Me Bryan-Éric Lane.

Pour le poste de premier conseiller, le nombre de membres qui ont voté s'élève à 265 et est divisé de la façon suivante : 104 votes en faveur de Me Patricia Chamoun et 161 votes en faveur de Me Carole Tremblay.

Le président d'élection déclare élu Me Maxime Alepin au poste de bâtonnier et Me Carole Tremblay au poste de premier conseiller. Et ont été élus par acclamation :

Me Melissa De Petrillo	secrétaire
Me Guy McDonald	trésorier
Me Marie-Hélène Junveau-Voyer	conseillère
Me Marc Charland	conseiller
Me Chadi Kassab	conseiller (en sa qualité de président du Jeune Barreau)

Me Normand Haché remet l'épinglette or réservée à tous les bâtonniers et bâtonnières de Laval à Me Maxime Alepin et lui fait prêter serment.

8. ALLOCUTION DU BÂTONNIER ÉLU, ME MAXIME ALEPIN

C'est avec humilité et fierté que Me Maxime Alepin accepte d'agir à titre de bâtonnier de Laval pour l'année 2019-2020.

Il remercie tous ses consœurs et confrères qui ont manifesté un désir de s'impliquer dans leur Barreau et il nomme Me Bryan-Éric Lane et Me Patricia Chamoun.

Me Alepin remercie également tous ceux qui sont venus exercer leur droit de vote malgré leur horaire chargé.

Me Maxime Alepin mentionne être fier du Barreau de Laval, qui il n'y a pas si longtemps n'existait même pas. Il tient à souligner le travail effectué par ses prédécesseurs au cours des 27 dernières années tout en mentionnant qu'une relève sérieuse sait reconnaître ses prédécesseurs.

C'est sous le thème, "La relève au sein de la profession" que Me Alepin entamera la prochaine année.

Il souligne qu'il est entouré d'une équipe exceptionnelle, soit les membres du conseil et la coordonnatrice du Barreau de Laval, madame Dina Sannon.

Me Maxime Alepin annonce les projets qu'il mettra en place pour la prochaine année:

- ✓ Formation de 30 heures totalement gratuites ;
- ✓ Un programme de mentorat pour les jeunes avocates et avocats ;
- ✓ Disponibilité d'une journée par semaine dédiée au Barreau de Laval tout en précisant que sa porte est toujours ouverte pour les membres qui souhaitent discuter des affaires du Barreau de Laval ;
- ✓ Invitation à l'implication dans l'un des comités du Barreau de Laval

Me Maxime Alepin termine en remerciant les membres pour leur confiance.

9. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU JEUNE BARREAU DE LAVAL, ME CHADI KASSAB,

Il y a quelques années, lorsque Me Chadi Kassab a cessé de pratiquer en litige et qu'il a déménagé dans le district de Laval, il a pu constater à quel point il pouvait être difficile de se sentir proche de la communauté juridique lorsqu'on pratique, comme il le fait, dans un domaine dit « non traditionnel » du droit. C'était ce désir de se rapprocher de ses confrères juristes, qui l'a poussé à s'impliquer au sein de l'Association du Jeune Barreau de Laval.

Cette année, c'est avec honneur qu'il accepte la présidence de l'Association. C'est également avec beaucoup de plaisir qu'il a été témoin de l'engouement des jeunes juristes de notre district lorsque l'appel de candidatures a été lancé pour les postes d'administrateurs au sein de l'Association. Me Kassab profite de l'occasion pour remercier tous ceux et celles qui ont démontré leur intérêt à s'impliquer.

Le conseil d'administration du Jeune Barreau de Laval nouvellement élu pour l'année 2019-2020 se compose des membres suivants :

Me Vincent Lemay, vice-président

Me Cassandra Cholette, secrétaire
 Me Johannie Mongeau, trésorière
 Me Michael Levesque, administrateur
 Me Gabrielle Robert, administratrice
 Me Marie-Christine Sicard, administratrice
 Me Laurie-Anne Corbeil, administratrice
 Me Audrey Joly, présidente-sortante

Dans le cadre de sa présidence, Me Chadi Kassab souhaite continuer à travailler à rassembler au sein de la communauté juridique, les juristes œuvrant dans tous les domaines du droit. Pour ce faire, le conseil d'administration du Jeune Barreau de Laval mettra en place diverses pratiques et activités visant à mieux communiquer et à rejoindre nos membres, par exemple par une utilisation plus accrue de nos moyens de communications existants (site internet, page Facebook) ou par l'organisation d'activités plus inclusives.

Me Kassab est convaincu que les jeunes juristes de Laval qui ne fréquentent pas les palais de justice ou encore ceux qui pratiquent en solo ou qui n'ont pas la chance d'avoir d'autres juristes au sein de leur équipe de travail gagneront à mieux connaître leur Association. L'Association y gagnera tout autant.

10. MOT DE ME PAUL-MATTHIEU GRONDIN, BÂTONNIER DU BARREAU DU QUÉBEC

Me Paul-Matthieu Grondin félicite le bâtonnier Haché pour son mandat,

Le bâtonnier Grondin résume certains points qui surviendront au Barreau du Québec pour la prochaine année

- ✓ Négociation pour l'augmentation des tarifs d'aide juridique;
- ✓ La cotisation des membres qui sera similaire l'année prochaine et prévoir une indexation dans environ deux (2) ans;
- ✓ AGA qui se tiendra à distance, le Barreau du Québec est le premier ordre professionnel à permettre le vote à distance et le visionnement de l'AGA;
- ✓ Rapport sur la Pamba qui est un service d'aide et de consultation psychologique;
- ✓ Rapport sur la situation des jeunes barreaux ;

Me Grondin remercie les membres du Barreau de Laval et souligne qu'il demeure disponible pour répondre aux questions des membres.

11. MOT DE ME MARYSE BÉLANGER, PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION DES AVOCAT(E)S DE PROVINCE

La présidente de l'Association des avocates et avocats de province, Me Maryse Bélanger résume les activités de l'AAP au courant de la dernière année.

- ✓ Continuation de la mission de l'AAP, soit celle de représenter les avocats de région auprès du Barreau;
- ✓ Année de transition pour l'AAP;
- ✓ Les intérêts des régions vont continuer à être défendus;

Me Maryse Bélanger termine en annonçant sa démission à titre de présidente de l'AAP puisqu'elle relèvera dorénavant de nouveaux défis.

Les membres remercient Me Bélanger et sont reconnaissants de l'excellent travail qu'elle a accompli.

12. MOT DE ME JEAN-CLAUDE DUBÉ, REPRÉSENTANT DE LAVAL SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES AVOCATES ET AVOCATS DU QUÉBEC

Me Jean-Claude Dubé, représentant de Laval sur le CA de l'APAAQ traite des points suivants:

- ✓ Association est maintenant existante;
- ✓ Présentation de la mission de l'APAAQ;
- ✓ Présence de l'APAAQ à l'activité de Lac à l'épaule;
- ✓ Composition du Conseil d'administration de l'APAAQ;
- ✓ Le site internet sera disponible dans les prochains jours;

Me Dubé invite les membres qui ont des questions à ne pas hésiter à communiquer avec lui.

13. VARIA

Association des avocats de province

L'Association des avocats et avocates de province offre une inscription gratuite à son congrès qui se tiendra à Rouyn-Noranda en septembre prochain. Ce prix a été remis au jeune Barreau qui le fera tirer lors de leurs activités.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- (7) Il y a proposition par Me Marie-Janou Macerola, de lever l'assemblée générale annuelle du 2 mai 2019, et cette proposition est appuyée par Me Jean Beauchamp

L'assemblée prend fin à 18 H 40

NORMAND HACHÉ, président

CAROLE TREMBLAY, secrétaire